

## Observatoire des tarifs bancaires aux particuliers dans les COM du Pacifique

L'IEOM établit l'observatoire public des tarifs bancaires dans les COM du Pacifique, conformément à la loi sur la régulation bancaire et financière (art. 81). La collecte et le traitement des données couvrent l'ensemble des établissements bancaires installés dans les trois géographies, à partir de leurs documents publics de tarification. Le présent observatoire porte sur les tarifs en vigueur au 1<sup>er</sup> avril 2015.

Afin de permettre la comparaison des tarifs des COM avec ceux de la métropole, cet observatoire reprend également les dernières données publiées par le Comité Consultatif du Secteur Financier pour la métropole, c'est-à-dire les tarifs en vigueur au 5 janvier 2014, selon la même méthodologie que celle appliquée par l'IEOM. L'échantillon du CCSF porte sur la moyenne des tarifs de 126 établissements de crédit représentant 98,5 % des parts de marché des comptes de particuliers.

- Pour la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie française, des accords de modération des tarifs bancaires ont été signés en décembre 2014. Les pages 5 à 8 de cet observatoire sont consacrées à leur suivi.
- Dans les COM du Pacifique, sous l'effet de ces accords, les tarifs sont globalement en baisse par rapport à l'observatoire d'octobre 2014. Les tarifs moyens des services bancaires de l'extrait standard restent toutefois majoritairement plus élevés qu'en métropole.

*Nota bene* : ① La structure des places bancaires, avec parfois le poids important de certains établissements, explique les écarts sensibles entre les géographies. ② L'observatoire ne retient que les valeurs unitaires de services et ne présente pas les forfaits aux définitions multiples et propres à chaque établissement de crédit.

### Tarification des services bancaires dans les COM du Pacifique au 1<sup>er</sup> avril 2015

en F CFP	Nouvelle-Calédonie	Polynésie Française	Wallis-et-Futuna	Moyenne COM	Moyenne CCSF
<b>TARIFS DE L'EXTRAIT STANDARD</b>					
Frais de tenue de compte (par an)	3 027	4 187	7 000	3 635	1 044
Abonnement permettant de gérer ses comptes sur internet (par mois)	556	283	943	427	69
Produit offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (par mois)	514	183	50	351	252
Produit offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (par message)	NS	NS	50	NS	48
Carte de paiement internationale à débit différé	4 815	5 737	5 500	5 272	5 350
Carte de paiement internationale à débit immédiat	4 295	5 180	5 000	4 734	4 592
Carte de paiement à autorisation systématique	4 435	3 561	4 200	4 006	3 562
Retrait dans un DAB d'un autre établissement dans le territoire avec une carte de paiement internationale (1 <sup>er</sup> retrait)	74	94	0	83	0
Virement occasionnel externe dans le territoire en agence (par virement et au 1 <sup>er</sup> virement)	385	262	440	326	427
Virement occasionnel externe dans le territoire par internet (par virement et au 1 <sup>er</sup> virement)	0	0	0	0	0
Mise en place d'une autorisation de prélèvement	1 155	0	1 600	597	242
Frais par prélèvement (autre qu'un établissement financier)	0	0	0	0	0
Commission d'intervention (par opération)	1 601	1 488	1 300	1 548	933
Assurance perte ou vol des moyens de paiement	2 840	2 930	2 924	2 885	2 936
<b>AUTRES TARIFS</b>					
<b>CHEQUES</b>					
Forfait sans chéquier / GPA (par mois)	444	NS	360	NS	
Opposition sur chèque	2 500	3 362	3 700	2 933	
Lettre d'injonction (ou information préalable)	735	0	0	339	
Frais de rejet de chèque < 5 967 F CFP	3 577	3 575	3 580	3 576	
Frais de rejet de chèque > 5 967 F CFP	5 817	5 958	5 967	5 887	
Délivrance d'un chèque de banque	0	1 997	3 000	1 006	
<b>VIREMENT</b>					
Virement permanent (frais de mise en place)	676	2 420	1 275	1 533	
Frais virement permanent (par virement)	331	370	350	350	
Opposition sur virement	0	0	0	0	
Frais de rejet virement	1 861	2 387	2 272	2 122	
<b>PRELEVEMENT</b>					
Opposition de prélèvement en agence	0	358	0	175	
Opposition de prélèvement par internet	0	358	0	175	
Frais de rejet de prélèvement	2 106	2 387	2 272	2 245	
<b>CARTE BANCAIRE</b>					
Carte bancaire VISA premier à débit différé	16 437	17 876	16 500	17 059	
Carte bancaire VISA premier : droit d'entrée	0	0	0	0	
Opposition sur carte bancaire	0	1 017	0	496	
<b>DIVERS</b>					
Frais de tenue de compte sans mouvement (par an)	5 393	10 968	6 476	8 441	
Frais ATD, saisie	15 512	11 019	17 000	13 336	
Transfert dans une autre banque du CEL, PEL	NS	17 321	SO	NS	

SO : Sans Objet (service non proposé)

NS : Non significatif (nombre d'observations insuffisant)

*Méthodologie* : les tarifs présentés sont des moyennes pondérées par géographie. Le tarif de chaque établissement de crédit est pondéré par le nombre de comptes ordinaires de particuliers détenus par l'établissement. La moyenne COM tient compte du poids de chaque géographie (nombre total de comptes ordinaires de particuliers).

# NOUVELLE-CALÉDONIE

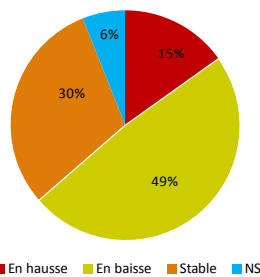
## Tarification des services bancaires au 1<sup>er</sup> avril 2015

en F CFP	OPT NC	BNC	BCI	BNPPNC	SGCB	Moyenne Nouvelle-Calédonie	Moyenne CCSF
<b>TARIFS DE L'EXTRAIT STANDARD</b>							
Frais de tenue de compte (par an)	2 240	4 200	0	5 240	4 736	3 027	1 044
Abonnement permettant de gérer ses comptes sur internet (par mois)	420	420	420	420	945	556	69
Produit offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (par mois)	315	SO	215	750	840	514	252
Produit offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (par message)	168	SO	SO	SO	SO	NS	48
Carte de paiement internationale à débit différé	4 200	4 925	4 562	5 775	4 990	4 815	5 350
Carte de paiement internationale à débit immédiat	3 360	4 925	3 570	5 250	4 880	4 295	4 592
Carte de paiement à autorisation systématique	2 940	4 925	3 570	4 410	6 195	4 435	3 562
Retrait dans un DAB d'un autre établissement dans le territoire avec une carte de paiement internationale (1 <sup>er</sup> retrait)	0	137	105	0	105	74	0
Virement occasionnel externe dans le territoire en agence (par virement et au 1 <sup>er</sup> virement)	263	431	326	462	473	385	427
Virement occasionnel externe dans le territoire par internet (par virement et au 1 <sup>er</sup> virement)	0	0	0	0	0	0	0
Mise en place d'une autorisation de prélèvement	0	1 650	992	1 680	1 680	1 155	242
Frais par prélèvement (autre qu'un établissement financier)	0	0	0	0	0	0	0
Commission d'intervention (par opération)	1 050	1 575	1 575	1 365	2 205	1 601	933
Assurance perte ou vol des moyens de paiement	SO	2 799	2 800	2 924	2 860	2 840	2 936
<b>AUTRES TARIFS</b>							
<b>CHEQUES</b>							
Forfait sans chéquier / GPA (par mois)	SO	566	525	0	525	444	
Opposition sur chèque	2 100	2 553	2 185	3 302	2 678	2 500	
Lettre d'injonction (ou information préalable)	0	SO	0	0	2 415	735	
Frais de rejet de chèque < 5 967 F CFP	3 570	3 579	3 580	3 579	3 579	3 577	
Frais de rejet de chèque > 5 967 F CFP	5 250	5 964	5 965	5 967	5 967	5 817	
Délivrance d'un chèque de banque	0	0	0	0	0	0	
<b>VIREMENT</b>							
Virement permanent (frais de mise en place)	0	1 089	405	1 339	893	676	
Frais virement permanent (par virement)	231	378	326	368	368	331	
Opposition sur virement	0	0	0	0	0	0	
Frais de rejet virement	1 260	2 378	1 517	2 386	2 100	1 861	
<b>PRELEVEMENT</b>							
Opposition de prélèvement en agence	0	0	0	0	0	0	
Opposition de prélèvement par internet	0	0	0	0	0	0	
Frais de rejet de prélèvement	1 050	2 378	2 385	2 386	2 381	2 106	
<b>CARTE BANCAIRE</b>							
Carte bancaire VISA premier à débit différé	13 650	16 926	17 199	17 325	17 199	16 437	
Carte bancaire VISA premier : droit d'entrée	0	0	0	0	0	0	
Opposition sur carte bancaire	0	0	0	0	0	0	
<b>DIVERS</b>							
Frais de tenue de compte sans mouvement (par an)	SO	10 628	0	6 800	6 784	5 393	
Frais ATD, saisie	9 450	16 223	16 454	17 850	17 850	15 512	
Transfert dans une autre banque du CEL, PEL	SO	5 145	SO	5 250	4 200	NS	

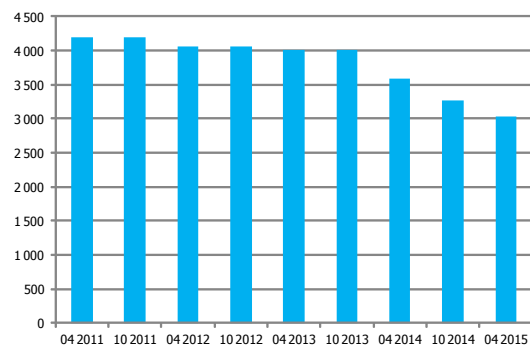
SO : Sans Objet (service non proposé)

NS : Non significatif (nombre d'observations insuffisant)

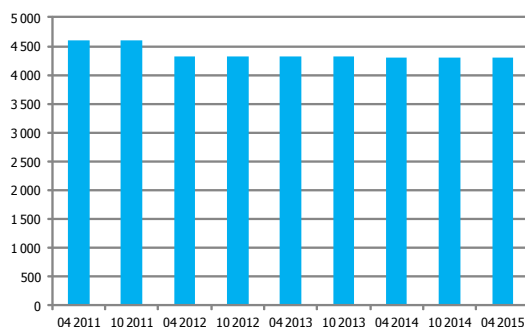
Evolution de l'ensemble des tarifs moyens entre octobre 2014 et avril 2015



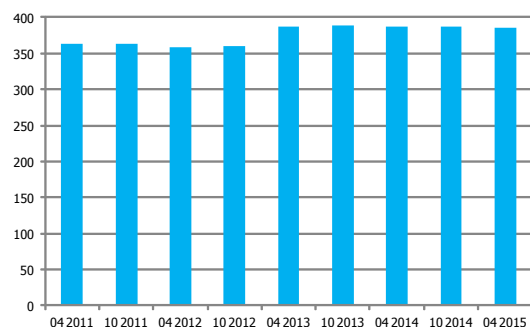
Evolution des frais de tenue de compte (en F CFP)



Evolution de la tarification de la carte à débit immédiat (en F CFP)



Evolution de la tarification d'un virement occasionnel externe dans le territoire en agence (en F CFP)



# POLYNÉSIE FRANÇAISE

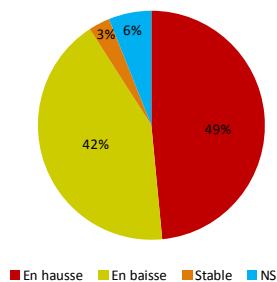
## Tarification des services bancaires au 1<sup>er</sup> avril 2015

en FCFP	BDP	BDT	OPT PF	SOCREDO	Moyenne Polynésie Française	Moyenne CCSF
<b>TARIFS DE L'EXTRAIT STANDARD</b>						
Frais de tenue de compte (par an)	4 000	4 248	2 400	5 136	4 187	1 044
Abonnement permettant de gérer ses comptes sur internet (par mois)	370	350	0	350	283	69
Produit offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (par mois)	677	SO	0	0	183	252
Produit offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (par message)	SO	SO	SO	100	NS	48
Carte de paiement internationale à débit différé	6 214	6 261	4 950	5 674	5 737	5 350
Carte de paiement internationale à débit immédiat	4 970	6 151	3 700	5 674	5 180	4 592
Carte de paiement à autorisation systématique	4 500	3 604	2 000	3 786	3 561	3 562
Retrait dans un DAB d'un autre établissement dans le territoire avec une carte de paiement internationale (1 <sup>er</sup> retrait)	119	121	0	117	94	0
Virement occasionnel externe dans le territoire en agence (par virement et au 1 <sup>er</sup> virement)	247	311	250	260	262	427
Virement occasionnel externe dans le territoire par internet (par virement et au 1 <sup>er</sup> virement)	0	0	0	0	0	0
Mise en place d'une autorisation de prélèvement	0	0	0	0	0	242
Frais par prélèvement (autre qu'un établissement financier)	0	0	0	0	0	0
Commission d'intervention (par opération)	1 523	1 293	SO	1 536	1 488	933
Assurance perte ou vol des moyens de paiement	3 258	2 500	SO	2 900	2 930	2 936
<b>AUTRES TARIFS</b>						
<b>CHEQUES</b>						
Forfait sans chéquier / GPA (par mois)	SO	357	SO	SO	NS	
Opposition sur chèque	4 000	2 754	1 760	4 000	3 362	
Lettre d'injonction (ou information préalable)	0	0	0	0	0	
Frais de rejet de chèque < 5 967 F CFP	3 560	3 575	3 580	3 580	3 575	
Frais de rejet de chèque > 5 967 F CFP	5 940	5 965	5 967	5 960	5 958	
Délivrance d'un chèque de banque	2 200	2 200	1 200	2 200	1 997	
<b>VIREMENT</b>						
Virement permanent (frais de mise en place)	2 000	2 529	0	3 786	2 420	
Frais virement permanent (par virement)	0	2 529	0	0	370	
Opposition sur virement	0	0	0	0	0	
Frais de rejet virement	2 387	2 386	2 387	2 387	2 387	
<b>PRELEVEMENT</b>						
Opposition de prélèvement en agence	0	0	1 760	0	358	
Opposition de prélèvement par internet	0	0	1 760	0	358	
Frais de rejet de prélèvement	2 387	2 386	2 387	2 387	2 387	
<b>CARTE BANCAIRE</b>						
Carte bancaire VISA premier à débit différé	18 990	18 826	SO	16 931	17 876	
Carte bancaire VISA premier : droit d'entrée	0	0	SO	0	0	
Opposition sur carte bancaire	0	0	5 000	0	1 017	
<b>DIVERS</b>						
Frais de tenue de compte sans mouvement (par an)	15 000	12 427	3 000	12 100	10 968	
Frais ATD, saisie	14 913	14 763	6 000	10 000	11 019	
Transfert dans une autre banque du CEL, PEL	17 500	17 888	SO	17 024	17 321	

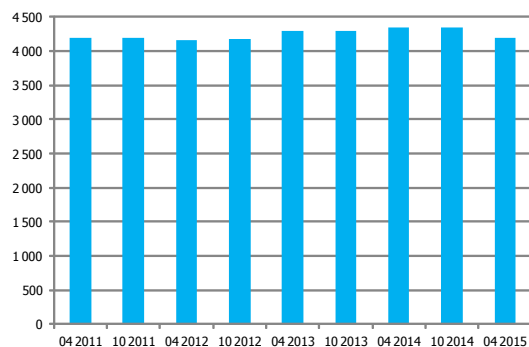
SO : Sans Objet (service non proposé)

NS : Non significatif (nombre d'observations insuffisant)

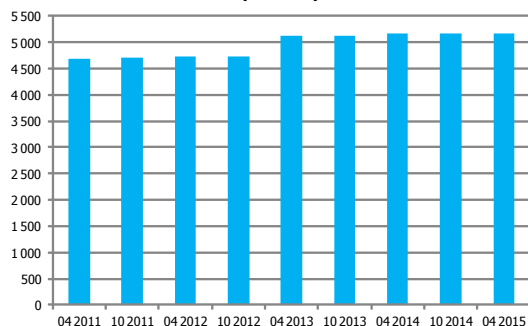
Evolution de l'ensemble des tarifs moyens entre octobre 2014 et avril 2015



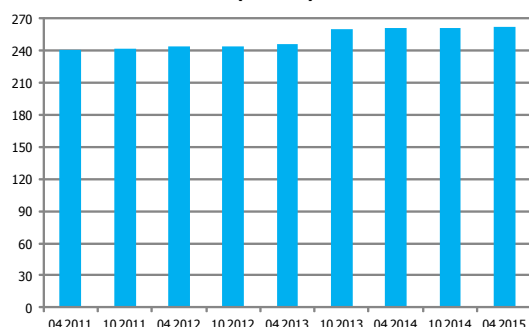
Evolution des frais de tenue de compte (en F CFP)



Evolution de la tarification de la carte à débit immédiat (en F CFP)



Evolution de la tarification d'un virement occasionnel externe dans le territoire en agence (en F CFP)



# WALLIS-ET-FUTUNA

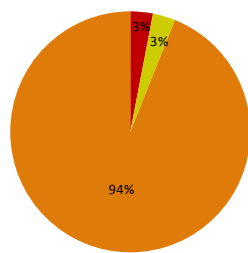
## Tarification des services bancaires au 1<sup>er</sup> avril 2015

en F CFP	BWF	Moyenne Wallis-et-Futuna	Moyenne CCSF
<b>TARIFS DE L'EXTRAIT STANDARD</b>			
Frais de tenue de compte (par an)	7 000	7 000	1 044
Abonnement permettant de gérer ses comptes sur internet (par mois)	943	943	69
Produit offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (par mois)	SO	SO	252
Produit offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (par message)	SO	SO	48
Carte de paiement internationale à débit différé	5 500	5 500	5 350
Carte de paiement internationale à débit immédiat	5 000	5 000	4 592
Carte de paiement à autorisation systématique	4 200	4 200	3 562
Retrait dans un DAB d'un autre établissement dans le territoire avec une carte de paiement internationale (1 <sup>er</sup> retrait)	0	0	0
Virement occasionnel externe dans le territoire en agence (par virement et au 1 <sup>er</sup> virement)	440	440	427
Virement occasionnel externe dans le territoire par internet (par virement et au 1 <sup>er</sup> virement)	0	0	0
Mise en place d'une autorisation de prélèvement	1 600	1 600	242
Frais par prélèvement (autre qu'un établissement financier)	0	0	0
Commission d'intervention (par opération)	1 300	1 300	933
Assurance perte ou vol des moyens de paiement	2 924	2 924	2 936
<b>AUTRES TARIFS</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>CHEQUES</b>			
Forfait sans chéquier / GPA (par mois)	360	360	
Opposition sur chèque	3 700	3 700	
Lettre d'injonction (ou information préalable)	0	0	
Frais de rejet de chèque < 5 967 F CFP	3 580	3 580	
Frais de rejet de chèque > 5 967 F CFP	5 967	5 967	
Délivrance d'un chèque de banque	3 000	3 000	
<b>VIREMENT</b>			
Virement permanent (frais de mise en place)	1 275	1 275	
Frais virement permanent (par virement)	350	350	
Opposition sur virement	0	0	
Frais de rejet virement	2 272	2 272	
<b>PRELEVEMENT</b>			
Opposition de prélèvement en agence	0	0	
Opposition de prélèvement par internet	0	0	
Frais de rejet de prélèvement	2 272	2 272	
<b>CARTE BANCAIRE</b>			
Carte bancaire VISA premier à débit différé	16 500	16 500	
Carte bancaire VISA premier : droit d'entrée	0	0	
Opposition sur carte bancaire	0	0	
<b>DIVERS</b>			
Frais de tenue de compte sans mouvement (par an)	6 476	6 476	
Frais ATD, saisie	17 000	17 000	
Transfert dans une autre banque du CEL, PEL	SO	SO	

SO : Sans Objet (service non proposé)

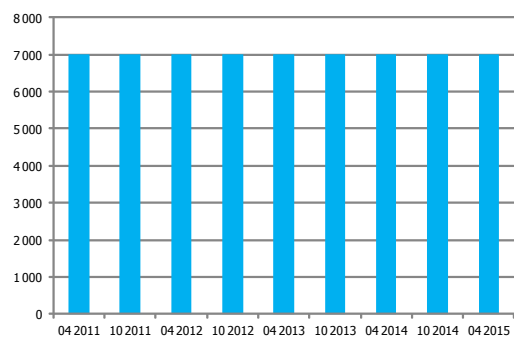
NS : Non significatif (nombre d'observations insuffisant)

Evolution de l'ensemble des tarifs moyens entre octobre 2014 et avril 2015

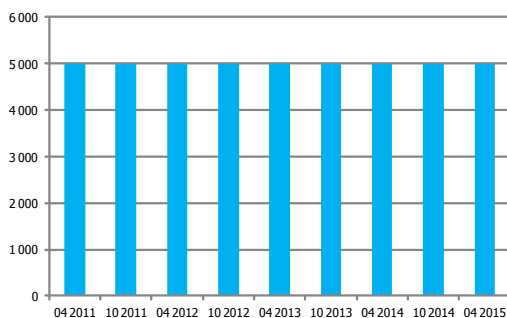


■ En hausse ■ En baisse ■ Stable

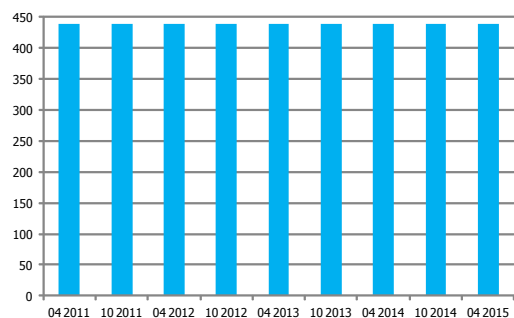
Evolution des frais de tenue de compte (en F CFP)



Evolution de la tarification de la carte à débit immédiat (en F CFP)



Evolution de la tarification d'un virement occasionnel externe dans le territoire en agence (en F CFP)



## Suivi des accords signés en décembre 2014

### PRÉAMBULE

Au vu des écarts de tarification des services bancaires les plus significatifs entre la métropole et les collectivités d'Outre-mer, la loi du 20 novembre 2012 relative à la régulation économique outre-mer a défini, s'agissant de la Polynésie française et de la Nouvelle-Calédonie, une liste de services bancaires susceptibles d'être encadrés par arrêté du Haut-commissaire selon des modalités et un calendrier annuel fixés par le code monétaire et financier.

La mise en œuvre de la loi a démarré par une phase de concertation afin d'éviter le recours à une fixation « autoritaire » des tarifs bancaires. Cette phase de concertation a débuté en juin 2013 en Nouvelle-Calédonie et a permis de déboucher sur un accord de modération des tarifs bancaires : la signature de ce premier accord est intervenue en décembre 2013. En Polynésie française, la phase de concertation a commencé en août 2013 mais a ensuite été suspendue suite à l'adoption de la loi du 15 novembre 2013 (voir ci-après), pour reprendre au printemps 2014.

Plus récemment, la question des tarifs bancaires outre-mer est revenue dans deux textes de loi :

- la loi portant diverses dispositions sur l'outre-mer (loi n° 2013-1029 du 15 novembre 2013) contient des dispositions relatives aux tarifs bancaires en Nouvelle-Calédonie (article 16) et en Polynésie française (article 17). Ces dispositions prévoient notamment que les négociations annuelles visant à obtenir un accord de modération sur les tarifs bancaires se tiennent, sur convocation du Haut-commissaire et en présence de l'IEOM, entre le 1<sup>er</sup> juin et le 31 juillet et que l'accord est rendu public au plus tard le 1<sup>er</sup> septembre de chaque année et applicable au 1<sup>er</sup> janvier de l'année suivante. Il est également précisé qu'en l'absence d'accord au 1<sup>er</sup> septembre, le Haut-commissaire peut fixer les tarifs bancaires maximaux par arrêté, après avis de l'IEOM ;
- la loi bancaire (loi n° 2013-672 du 26 juillet 2013) dispose dans son article 53 que « le gouvernement remet au Parlement, avant le 30 juin 2014, un rapport sur la tarification des services bancaires dans les départements et collectivités d'outre-mer ». L'élaboration de ce rapport a été confiée à Emmanuel Constans, Président du Comité Consultatif du Secteur Financier (CCSF). Ce rapport, publié le 30 juillet 2014, a dressé un état des lieux, en métropole et outre-mer, des tarifs correspondant aux services bancaires les plus utilisés, et présenté un certain nombre de propositions visant à la convergence des tarifs outre-mer et en métropole.

À la suite de la publication du rapport « Constans », le CCSF a adopté le 30 septembre 2014 un « avis sur un dispositif visant à favoriser une convergence des tarifs bancaires outre-mer avec les tarifs métropolitains ». Cet avis reprend à son compte les observations du rapport Constans : concernant les COM du Pacifique, il note que « les tarifs moyens sont très supérieurs à ceux de la métropole » et retient comme objectif de convergence de : « faire en sorte qu'en trois ans, les écarts moyens de tarifs entre chaque COM et la France entière soient réduits d'au moins 50 % ».

Suite à cet avis, des accords ont été signés le 8 décembre 2014 en Polynésie française et le 15 décembre en Nouvelle-Calédonie.

# NOUVELLE-CALÉDONIE

## SUIVI DES ACCORDS DU 15 DÉCEMBRE 2014

Un accord a été signé le 15 décembre 2014 en Nouvelle-Calédonie. Cet accord, qui couvre l'année 2015, comporte les mesures suivantes :

- poursuite de la baisse des frais de tenue de compte actif avec une réduction de l'écart moyen avec la métropole de 31 % au 1<sup>er</sup> avril 2015 ;
- amélioration de l'offre Internet créée en 2014 : suite à l'accord du 23 décembre 2013, les banques ont mis en place pour 400 F CFP/mois hors taxes, un abonnement nouveau permettant la consultation des comptes du titulaire, la commande de chèques et de RIB, des virements compte à compte illimités en faveur des comptes du titulaire dans l'établissement et des virements gratuits à partir du compte du titulaire vers tout compte ouvert dans une banque calédonienne dans la limite de trois virements par mois. Cette limite de trois virements par mois sera supprimée au plus tard au 1<sup>er</sup> juin 2015 ;
- maintien jusqu'au 31 décembre 2015 de la moyenne des tarifs de cartes bleues de Nouvelle-Calédonie à un niveau inférieur à la moyenne métropole

Au total, les banques calédoniennes s'engagent à réduire de 28 % en 2015, par rapport à octobre 2013, l'écart moyen entre la Nouvelle-Calédonie et la moyenne métropole. Cette moyenne métropole résulte d'une estimation réalisée par l'IEOM Nouvelle-Calédonie.

Par ailleurs, l'accord prévoit également de maintenir le gel ou la gratuité des services qui l'étaient déjà en vertu de l'accord de décembre 2013 (voir tableaux ci-après).

L'Office des postes et télécommunications de la Nouvelle-Calédonie (OPT NC) s'engage pour sa part à baisser de 3 % les frais de tenue des comptes actifs à compter du 1<sup>er</sup> avril 2015. Concernant l'abonnement internet « extrait standard », l'offre était déjà conforme aux engagements.

en FCFP	Moyenne Nouvelle-Calédonie au 1er octobre 2013	Moyenne métropole au 05 janvier 2013	Ecart initial	Moyenne Nouvelle-Calédonie au 1er avril 2015	Moyenne métropole 2015*	Ecart constaté (après accord)	Variation écart constaté/écart initial
<b>Evolutions constatées au 1er avril 2015</b>							
Frais de tenue de compte actif (moyenne mensuelle)	335	83	252	252	91	162	-35,8%
Abonnement internet "extrait standard" (moyenne mensuelle)	836	74	762	556	69	487	-36,1%
Carte bleue à débit différé (moyenne mensuelle)	401	439	-39	401	446	-45	-
<b>TOTAL</b>	<b>1 571</b>	<b>597</b>	<b>975</b>	<b>1 210</b>	<b>606</b>	<b>603</b>	<b>-38,1%</b>
Commissions d'intervention (1 opération par mois)	1607	982	625	1601	933	668	6,9%

\*La moyenne tarifaire 2015 de la métropole résulte d'une estimation de l'IEOM Nouvelle-Calédonie pour les besoins de l'accord.

en FCFP	BCI					BNPPNC				
	oct-13	avr-14	oct-14	avr-15	Variation avr.15/oct.14	oct-13	avr-14	oct-14	avr-15	Variation avr.15/oct.14
<b>Gel des tarifs en 2015</b>										
Retraits d'espèces au guichet de l'agence teneur de compte (avec chéquier)	0	0	0	0	0,0%	0	0	0	0	0,0%
Paiement par virement bancaire en agence	326	326	326	326	0,0%	462	462	462	462	0,0%
par internet	0	0	0	0	0,0%	0	0	0	0	0,0%
Mise à disposition d'une carte de paiement à autorisation systématique (ou, à défaut, d'une carte de retrait autorisant les retraits hebdomadaires sur les DAB de l'établissement)	3 570	3 570	3 570	3 570	0,0%	4 410	4 410	4 410	4 410	0,0%
Retraits d'espèces, par carte, dans un distributeur automatique d'une autre banque en Nouvelle-Calédonie	105	105	105	105	0,0%	0	0	0	0	0,0%
Abonnement Internet : offre "toutes options" (par mois) telle que disponible à ce jour dans les établissements bancaires	1 590	1 590	1 170	420	-64,1%	990	990	990	420	-57,6%
<b>Maintien de la gratuité en 2015</b>										
Ouverture et clôture de compte	0	0	0	0	-	0	0	0	0	-
Changement d'adresse	0	0	0	0	-	0	0	0	0	-
Délivrance à la demande de relevés d'identité bancaire ou postale	0	0	0	0	-	0	0	0	0	-
Domiciliation de virements bancaires ou postaux	0	0	0	0	-	0	0	0	0	-
Envoi mensuel d'un relevé des opérations effectuées sur le compte	0	0	0	0	-	0	0	0	0	-
Encaissement de chèques et de virements bancaires ou postaux libellés en francs CFP	0	0	0	0	-	0	0	0	0	-
Retrait de chèques ou de cartes bancaires	0	0	0	0	-	0	0	0	0	-
Dépôts d'espèces au guichet de l'organisme teneur de compte	0	0	0	0	-	0	0	0	0	-
Paiement par prélèvement ou par titre interbancaire de paiement en faveur de bénéficiaires locaux	0	0	0	0	-	0	0	0	0	-
Consultation à distance, par Internet ou téléphone, du solde du compte	0	0	0	0	-	0	0	0	0	-

NS : Non Significatif

en FCFP	BNC					SGCB				
	oct-13	avr-14	oct-14	avr-15	Variation avr.15/oct.14	oct-13	avr-14	oct-14	avr-15	Variation avr.15/oct.14
<b>Gel des tarifs en 2015</b>										
Retraits d'espèces au guichet de l'agence teneur de compte (avec chéquier)	0	0	0	0	0,0%	0	0	0	0	0,0%
Paiement par virement bancaire										
en agence	431	431	431	431	0,0%	473	473	473	473	0,0%
par internet	0	0	0	0	0,0%	0	0	0	0	0,0%
Mise à disposition d'une carte de paiement à autorisation systématique (ou, à défaut, d'une carte de retrait autorisant les retraits hebdomadaires sur les DAB de l'établissement)	4 925	4 925	4 925	4 925	0,0%	6 195	6 195	6 195	6 195	0,0%
Retraits d'espèces, par carte, dans un distributeur automatique d'une autre banque en Nouvelle-Calédonie	137	137	137	137	0,0%	105	105	105	105	0,0%
Abonnement Internet : offre "toutes options" (par mois) telle que disponible à ce jour dans les établissements bancaires	1 050	1 050	1 050	420	-60,0%	945	945	945	945	0,0%
<b>Maintien de la gratuité en 2015</b>										
Ouverture et clôture de compte	0	0	0	0	-	0	0	0	0	-
Changement d'adresse	0	0	0	0	-	0	0	0	0	-
Délivrance à la demande de relevés d'identité bancaire ou postale	0	0	0	0	-	0	0	0	0	-
Domiciliation de virements bancaires ou postaux	0	0	0	0	-	0	0	0	0	-
Envoi mensuel d'un relevé des opérations effectuées sur le compte	0	0	0	0	-	0	0	0	0	-
Encaissement de chèques et de virements bancaires ou postaux libellés en francs CFP	0	0	0	0	-	0	0	0	0	-
Retrait de chèquiers ou de cartes bancaires	0	0	0	0	-	0	0	0	0	-
Dépôts d'espèces au guichet de l'organisme teneur de compte	0	0	0	0	-	0	0	0	0	-
Paiement par prélèvement ou par titre interbancaire de paiement en faveur de bénéficiaires locaux	0	0	0	0	-	0	0	0	0	-
Consultation à distance, par Internet ou téléphone, du solde du compte	0	0	0	0	-	0	0	0	0	-

NS : Non Significatif

en F CFP	OPT NC		
	oct-13	avr-15	Variation avr.15/oct.13
<b>Frais de tenue de compte actif (moyenne mensuelle)</b>			
Frais de tenue de compte actif (moyenne mensuelle)	193	187	-3,1%
Abonnement internet "extrait standard"	-	420	-

## SUIVI DES ACCORDS DU 8 DÉCEMBRE 2014

Un accord a été signé le 8 décembre 2014 en Polynésie française. Cet accord, applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2015, porte sur :

- 13 lignes tarifaires de l'extrait standard telles que relevées par l'observatoire des tarifs bancaires de l'IEOM ;
- 5 lignes tarifaires supplémentaires, également étudiées dans le cadre du rapport « Constans ». Les services visés concernent les oppositions sur chèque, les lettres d'injonction, la délivrance des chèques de banque, les frais de rejet de prélèvement, les frais d'avis à tiers détenteur et sur saisie.

L'accord prévoit l'évolution à la baisse, au 1<sup>er</sup> janvier 2015, de 6 lignes tarifaires par rapport aux tarifs relevés en avril 2014 :

- 1° les frais de tenue de compte sont facturés pour un montant moyen de 4 205 FCFP par an, représentant une baisse de 3,4 % ;
- 2° les cartes de paiement à autorisation systématique sont facturées pour un montant moyen de 3 574 FCFP, représentant une baisse de 18,1 % ;
- 3° les virements occasionnels externe dans le territoire par internet (par virement et au premier virement) sont rendus gratuits, représentant une baisse de 100 % ;
- 4° la mise en place d'une autorisation de prélèvement est rendue gratuite, représentant une baisse de 100 % ;
- 5° les frais d'opposition sur chèque sont facturés pour un montant moyen de 3 351 FCFP, représentant une baisse de 22,1 % ;
- 6° la délivrance d'un chèque de banque est facturée 2 002 FCFP, soit une diminution de 22,7 %.

Ces réductions correspondent à la moyenne des tarifs pratiqués par les établissements bancaires de Polynésie française.

Les banques polynésiennes, l'Office des postes et télécommunications de la Polynésie française (OPT PF) et l'État se sont accordés sur une baisse globale (sur l'ensemble des 18 tarifs) de 10,4 % et une réduction d'au moins 50 % de l'écart avec les tarifs métropolitains. Le tableau ci-après montre que ces engagements ont été tenus.

en FCFP	avr-14	avr-15	Variation avr.2015/avr. 2014	Moyenne CCSF au 05 janvier 2014	Ecart initial par rapport à la moyenne CCSF	Ecart constaté (après accord) par rapport à la moyenne CCSF	Variation écart constaté/écart initial
<b>TARIFS DE L'EXTRAIT STANDARD*</b>							
Frais de tenue de compte (par an)	4 354	4187	-3,8%	1 044	3 310	3 143	-5,0%
Abonnement permettant de gérer ses comptes sur internet (par mois)	244	283	16,0%	69	175	214	22,3%
Produit offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (par mois)	203	183	-9,9%	251	-48	-68	42,0%
Produit offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (par message)	NS	NS		48			
Carte de paiement internationale à débit différé	5 727	5737	0,2%	5 350	377	387	2,6%
Carte de paiement internationale à débit immédiat	5 166	5180	0,3%	4 592	574	588	2,4%
Carte de paiement à autorisation systématique	4 365	3 561	-18,4%	3 562	803	-1	-100,1%
Retrait dans un DAB d'un autre établissement dans le territoire avec une carte de paiement internationale (1er retrait payant)	95	94	-1,1%	107	-12	-13	8,1%
Virement occasionnel externe dans le territoire en agence (par virement et au 1 <sup>er</sup> virement)	261	262	0,4%	427	-166	-165	-0,6%
Virement occasionnel externe dans le territoire par internet (par virement et au 1 <sup>er</sup> virement)	22	0	-100,0%	0	22	0	-100,0%
Mise en place d'une autorisation de prélèvement	2 343	0	-100,0%	242	2 101	-242	-111,5%
Frais par prélèvement (autre qu'un établissement financier)	53	0	-100,0%	0	53	0	-100,0%
Assurance perte ou vol des moyens de paiement	2 949	2930	-0,6%	2 936	13	-6	-141,4%
<b>AUTRES TARIFS</b>							
Opposition sur chèque	4 302	3362	-21,9%	1 757	2 545	1 605	-36,9%
Lettre d'injonction (ou information préalable)	320	0	-100,0%	1 483	-1 163	-1 483	27,5%
Délivrance d'un chèque de banque	2 590	1997	-22,9%	1 414	1 176	583	-50,4%
Frais de rejet de prélèvement	2 210	2387	8,0%	2 359	-149	28	-118,6%
Frais ATD, saisie	10 935	11019	0,8%	11 276	-341	-257	-24,7%
<b>TOTAL</b>	<b>46 139</b>	<b>41 182</b>	<b>-10,7%</b>	<b>36 916</b>	<b>9 223</b>	<b>4 266</b>	<b>-53,7%</b>

NS : Non significatif (nombre d'observations insuffisant)

\*Les tarifs relatifs aux commissions d'intervention ont été disjointes de cet accord du fait que ces opérations ont vocation à être réglementées par des textes qui en fixeront le plafonnement en Polynésie française.

Toutes les publications de l'IEOM sont accessibles et téléchargeables gratuitement sur le site [www.ieom.fr](http://www.ieom.fr)

Directeur de la publication et responsable de la rédaction : N. de SEZE  
 Éditeur et imprimeur : IEOM  
 Achevé d'imprimer : avril 2015 – Dépôt légal : avril 2015 – ISSN 2276-5964